



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation de la pratique sportive en France

Question écrite n° 15131

Texte de la question

M. Damien Abad alerte Mme la ministre des sports sur la pratique sportive en France et plus particulièrement sur le sport scolaire. En effet, de très nombreuses études recensent les besoins de la population en activités physique et sportive. La baisse de pratique des jeunes générations, le développement de l'obésité, l'addiction aux écrans sont inquiétant. Mais surtout l'inégal accès à la culture sportive. Tout appelle donc à renforcer la pratique et l'apprentissage des activités physiques et sportives à l'école, lieu de passage obligé de tous les jeunes. Or les décisions politiques et budgétaires affaiblissent le sport scolaire. Alors que le second degré a accueilli 26 000 élèves de plus lors de la rentrée 2018 et que de nombreux étudiants STAPS souhaitent devenir enseignants d'EPS : les recrutements ont baissé de 20 % en 2017 et une nouvelle baisse se profile en 2019 avec la suppression de 2 650 postes d'enseignants malgré les 32 000 élèves supplémentaires attendus dans le second degré. Cela ne peut que dégrader une situation déjà très difficile. De plus, le service public du sport scolaire déjà affaibli par la baisse de recrutement l'est aussi par l'augmentation du prix du contrat licence de 10 % à cette rentrée mettant en difficulté les associations sportives et les familles. Aussi, il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement entend prendre en compte les légitimes revendications des étudiants et des enseignants afin d'investir dans la pratique sportive dans le pays et plus particulièrement sur le sport scolaire.

Texte de la réponse

Le mode de vie actuel de la population française favorise une augmentation de l'inactivité physique dès le plus jeune âge. Ainsi, la modification des comportements de la population pour que la pratique régulière d'une activité physique et sportive soit intégrée au mode de vie de tous, dès le plus jeune âge constitue un enjeu majeur. Même si cette question concerne également le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, la continuité éducative pour l'enfant entre les différents temps scolaire, périscolaire et extrascolaire nécessite d'organiser de meilleures synergies entre les lieux et encadrants (école, collectivité, club) de la communauté éducative. C'est pourquoi la politique publique définie par la ministre des sports vise précisément la promotion et le développement de l'activité physique et sportive pour le plus grand nombre tout au long de la vie. La stratégie nationale de santé et son volet stratégie nationale sport santé fixent comme axe majeur la mise en place d'une politique globale de prévention et de promotion de la santé dans laquelle la lutte contre la sédentarité constitue une priorité. Dans ce cadre, le ministère des sports coordonne plusieurs projets d'actions en vue du développement de l'activité physique et sportive notamment chez les jeunes : - incitation des opérateurs sportifs dont les fédérations à concevoir/renforcer leur projet éducatif pour favoriser les continuités éducatives dans les différents temps (scolaires, périscolaires, extrascolaire) et à les co-construire avec les intervenants (école, municipal, club) ; - mise en place, en partenariat avec les ministères de l'Education nationale et de la Jeunesse, et de l'Agriculture, d'un label « Génération 2024 » pour les écoles et les établissements scolaires, qui vise à créer les conditions d'une pratique régulière de l'activité physique et sportive dès le plus jeune âge en facilitant les passerelles entre le milieu scolaire et le mouvement sportif ; une attention spécifique sera portée sur l'inclusion des jeunes en situation de handicap dans ce projet. S'agissant de l'évolution du prix de la licence de l'union national du sport scolaire (UNSS), après plusieurs années de développement de ses activités, cette

fédération doit réaffirmer son ambition dans un contexte national en forte évolution. L'augmentation importante du nombre d'élèves (qui la positionne comme 2^{ème} fédération scolaire) et d'organisations (compétitions, animations et projets innovants) implique des charges plus importantes pour mettre en œuvre l'ambitieux Plan national de développement du sport scolaire. Toutefois, le tarif de la licence multisport reste très attractif pour une pratique régulière avec un encadrement de qualité. Il s'appuie sur une augmentation du fonds de solidarité de l'UNSS qui doit permettre une aide accrue et ciblée aux associations sportives accueillant les jeunes des familles les plus fragiles et des territoires les plus carencés.

Données clés

Auteur : [M. Damien Abad](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15131

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 décembre 2018](#), page 11335

Réponse publiée au JO le : [3 septembre 2019](#), page 7911